



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES ABRIS A VELO SECURISES

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

1.1 Le présent contrat a pour objet unique de permettre au Titulaire du contrat de stationner sa bicyclette dans les abris à vélo sécurisés.

1.2 La liste et la localisation des abris vélos sécurisés sont disponibles sur le site Internet du SMTD : « www.smtd.fr »

ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT

2.1 Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Le non-respect des présentes conditions générales d'utilisation des abris à vélo sécurisés entraînera la résiliation immédiate du contrat d'accès à ces abris à vélos, et ne fera pas obstacle à l'engagement de poursuites en justice.

2.2 . Le renouvellement du contrat se fera sur simple demande de l'utilisateur avant sa date d'échéance. La demande de renouvellement devra être adressée par mail à l'adresse suivante contact@eveole.fr en précisant les noms, prénoms, adresse de l'utilisateur et numéro du badge.

2.3 En l'absence d'une demande de sa part, le titulaire bénéficiant d'un contrat d'accès aux abris à vélos verra son contrat d'accès automatiquement résilié à la date anniversaire dudit contrat

ARTICLE 3 : MISE A DISPOSITION D'UN BADGE D'ACCES

3.1 Le Titulaire du contrat a reçu un badge qui lui permet d'accéder aux différents abris à vélos sécurisés du territoire. Le badge d'accès demeure la propriété de la STAD Eveole.

3.2 Le badge est personnel au titulaire du présent contrat qui ne peut le prêter, le louer ou le céder à un tiers. Le titulaire du contrat s'engage à le restituer à la STAD sur demande, ou dans les 10 jours du terme du contrat si ce dernier n'est pas renouvelé.

3.3 Le titulaire du badge est tenu de déclarer la perte ou le vol du badge. A défaut, sa responsabilité pourra être recherchée si le badge est utilisé et cause préjudice à la STAD ou à des tiers.

A défaut de restitution, ou en cas de perte ou de vol, le Titulaire du contrat sera redevable de la somme de 5 euros.

3.4 En cas de perte ou de vol, l'utilisateur pourra faire établir un duplicata de son badge d'accès auprès des services du SMTD, à l'adresse suivante

395, Boulevard Pasteur

59287 GUESNAIN

ARTICLE 4 : UTILISATION DES ABRIS VELO SECURISES

4.1 L'accès aux abris à vélos est gratuit. Il s'effectue avec le badge remis à cet effet

4.2. La durée de stationnement d'un cycle dans un des Abris à vélos sécurisés est limitée à 72 heures.

4.3. L'accès aux abris à vélos s'effectue pied à terre.

4.4 Seul le titulaire du contrat peut stationner une bicyclette dans les abris à vélos. Le titulaire du contrat ne peut stationner qu'une seule bicyclette simultanément.

4.5 Les bicyclettes doivent obligatoirement être positionnées dans les racks prévus à cet effet, à défaut, elles seront évacuées des abris aux frais et risques et périls de son propriétaire.

4.6 Il appartient au Titulaire du contrat de faire marquer sa bicyclette et de mettre un dispositif antivol adapté. La STAD Evéole décline toute responsabilité pour les vols de bicyclettes et les dégradations qui pourraient être commises sur ces dernières.

4.7 Le Titulaire du contrat s'engage à ne pas permettre l'accès aux abris à vélos sécurisés à toute autre personne que lui-même.

4.8 Le stationnement de tout autre engin qu'une bicyclette est formellement interdit (ex : tricycle, tandem, etc...) Les engins motorisés (ex : quad, scooter, mobylette, moto, etc...) sont strictement interdits.

4.9 Le dépôt de tout colis ou objet et notamment de substances dangereuses (chimiques, inflammables) est interdit. Tout autre engin ou objet autre qu'une bicyclette sera immédiatement évacué des Abris à vélos sans préavis, aux frais et risques et périls du propriétaire de ce dernier.

4.10 Il est interdit de porter atteinte à l'intégrité du matériel et aux portes d'accès des abris à vélos. Il est interdit d'entreposer des objets, de jeter des détritrus, de fumer, de manger, de boire au sein des Abris à vélos.

4.11 Les abris à vélos ne sont pas des aires d'attente. Le titulaire du contrat ne demeure dans l'enceinte d'un parking que pour y déposer ou récupérer sa bicyclette.

4.12 Le Titulaire est tenu de signaler au secrétariat de la STAD, 240 Bd Pasteur à Guesnain (59287) toute dégradation commise volontairement ou non. Toute dégradation non signalée fera l'objet d'un dépôt de plainte.

4.13 Les abris à vélos sont placés sous vidéosurveillance.

Pour l'exercice du Droit d'accès aux images, s'adresser au secrétariat de la STAD, 240 Bd Pasteur à Guesnain (59287). « Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique à l'établissement des contrats d'accès au parking ».

ARTICLE 5 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

5.1 En acceptant les présentes Conditions Générales d'Utilisation, l'utilisateur des abris à vélos accepte de fournir un certain nombre de données à caractère personnel, qui seront traitées conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'utilisateur est seul responsable des données qu'il communique à la STAD. L'ensemble de ces informations doit obligatoirement être renseigné.

Les données personnelles collectées doivent appartenir à l'utilisateur du titre.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES PARKING VELO EVEOLE (Applicables à compter du 01/01/2022)

L'adhésion aux Conditions Générales d'Utilisation ne peut pas être prise en compte si ces mentions obligatoires n'ont pas été renseignées. Le contrat ne peut être établi si ces données ne sont pas fournies.

Les mentions facultatives permettent l'envoi d'informations relatives à la STAD et ses Partenaires. A défaut pour l'utilisateur de les compléter, il ne pourra recevoir lesdites informations et les services éventuellement proposés par ces canaux.

Ces données sont collectées en conformité avec la déclaration effectuée auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel (CIL) désigné par la STAD.

5.2 La STAD située au 240, Boulevard Pasteur – 59287-GUESNAIN (N° SIRET 790 696 009 000 14), est responsable du traitement de toutes les données personnelles collectées lors de l'attribution des badges d'accès au Abris à vélos.

5.3 Coordonnées du délégué à la protection des données :

Stephann FOURRIER
DPO Agency
24 Quai de Rouen,
59100 Roubaix

5.4 Les traitements mis en œuvre par la STAD ont pour finalités de :

- Analyser, notamment sur la base de statistiques, les informations/services/offres utilisées par les clients, afin de permettre à Evéole d'apprécier les évolutions/adaptations à apporter à l'offre,
- Traiter et suivre les réclamations du client,
- Etablir des études statistiques et des analyses marketing.

La STAD pourra de plus, en cas d'accord du client, lui adresser des informations commerciales, via support papier ou par voie électronique relatives à des offres Evéole ou de ses Partenaires.

5.5 Ces données collectées directement ou indirectement par la STAD sont nécessaires à ces traitements et sont destinées aux services marketing et / ou contrôle de la STAD, ainsi que, le cas échéant, à ses filiales, aux Partenaires, sous-traitants ou prestataires.

La STAD peut être amené à transmettre des données personnelles à des tiers lorsque la loi le requiert. Sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Les données recueillies par la STAD et ses sous-traitants font l'objet d'un stockage uniquement dans des pays membres de l'Union Européenne. La STAD et ses sous-traitants ne transfèrent pas ces données dans des pays n'appartenant pas à l'Union Européenne.

5.6 Les données recueillies sont conservées pendant toute la durée de l'abonnement et durant un an à compter de la résiliation ou du terme du titre de transport concerné.

Certaines des données collectées pourront être archivées afin d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat ou lorsque des obligations légales ou réglementaires le requièrent. L'accès aux données archivées sera strictement réservé aux services concernés de la STAD.

Ces données ne pourront être archivées que pendant le temps nécessaire à l'accomplissement de ces obligations légales ou réglementaires ou pour une durée n'excédant pas la durée de prescription de droit commun.

5.7 Conformément aux articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'utilisateur peut exercer son droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant. Il dispose également d'un droit d'opposition au traitement de leurs données pour des motifs légitimes.

Toute demande envoyée à ce titre devra être accompagnée d'une copie d'un document officiel d'identité (carte d'identité, passeport).

L'utilisateur peut également adresser des directives à la STAD afin de définir les conditions d'utilisation, de conservation et de communication de leurs données à caractère personnel respectives en cas de décès.

L'utilisateur peut exercer l'ensemble de ces droits, en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : sedesabonnerinfo@eveole.fr ou en faisant la demande par écrit à l'adresse suivante :

Service Marketing évéole
STAD
240 boulevard Pasteur
59287 GUESNAIN

La collecte et le traitement des données personnelles des clients par les Partenaires de la STAD relèvent de la responsabilité de ces derniers et sont soumises aux dispositions applicables à leurs offres.

